

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

## Séance du Lundi 18 Janvier 2016

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mr Patain Olivier est élu secrétaire de séance

### Membres présents

Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guérin Yannick, Lemoine Isabelle, Marilyne Meunier, Merle Émilie, Philippe Catherine, Ponsot Élisabeth, Thourault Madeleine, Renaud Nadège, Olivier Patain

Membres absents excusés : Laurent Desroches qui donne pouvoir à Olivier Patain

Roger Bernigaud qui donne pouvoir à Yannick Guérin

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 Décembre 2015
- Budget : adhésion 2016 à l'Agence Technique Départementale
- Bâtiment : travaux de rénovation de la mairie
- Logements communaux : régularisation des charges locatives
- Questions et informations diverses

### Approbation du compte-rendu de la réunion du 07/12/2015 :

Le compte-rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte-rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte-rendu. Après quelques corrections d'orthographe, le conseil municipal délibère.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

## Budget : adhésion 2016 à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD 71):

Mme le maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement la commune adhère à l'option de base à l'ATD 71. Le conseil municipal avait émis le souhait d'adhérer à l'option complémentaire qui permet de bénéficier d'une assistance en phase opérationnelle (travaux commencés). Suite à l'assemblée générale de l'ATD 71, une évolution des statuts est intervenue, modifiant le règlement intérieur de l'ATD 71 et les modalités de cotisation.

Désormais, chaque collectivité aura droit à un seul projet en phase pré-opérationnelle en même temps, toute demande supplémentaire sera étudiée par la direction afin de vérifier si les services ont la capacité d'engager un second suivi pour la collectivité. Cette décision a été prise car l'ATD était débordée de demandes. De plus, l'adhésion à l'option complémentaire a été modifiée, celle-ci est prise sur la durée du mandat et non plus, par année. Ceci afin d'assurer un budget plus stable pour l'ATD.

Le montant des cotisations a été revu : 1 € par habitant pour l'option de base et 1,50 € par habitant pour l'option complémentaire.

À l'heure actuelle, la municipalité a souscrit l'adhésion de base qui permet de bénéficier d'un accompagnement en phase pré-opérationnelle jusqu'au choix du maître d'œuvre sur l'ensemble des champs de compétences de l'Agence et sans limitation du nombre de dossiers. La cotisation de base s'élève à 1EUR /habitant par an, la population de référence est la population légale totale en vigueur pour l'année en cours (pour 2016, il s'agit de la population de 2013 comme pour la DGF).

En complément, les adhérents peuvent bénéficier d'une assistance en phase opérationnelle, qui inclut :

- l'accompagnement durant la phase d'étude de maîtrise d'œuvre,
- l'aide à la passation des marchés de travaux,
- durant la phase de travaux : assistance aux règlements des litiges ou défaillances d'entreprises et organisation d'une réunion trimestrielle avec l'adhérent et le maître d'œuvre pour suivre les avenants et définir les responsabilités de chaque partie (nouveau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014),
- l'accompagnement pour la réception de l'ouvrage,
- depuis 2014, un accompagnement pour le montage des dossiers de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui apportent un financement complémentaire aux subventions publiques pour des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments existants.

L'adhésion à l'option implique une délibération de la municipalité, ainsi que le versement d'une cotisation complémentaire qui s'élève à 1,50 € /habitant par an (qui s'ajoute à la cotisation de base).

Le montant de cotisation pour 2016 s'élève à 1.170,00 € pour l'option de base et 1.755,00 € pour l'option complémentaire soit un total de 2.925,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour les 2 options à compter de la cotisation 2016.

## Tarif concession enfant

Pour l'achat d'une concession enfant, la commune n'a jamais voté de tarif pour les sépultures des enfants, il est donc nécessaire de faire une mise à jour des tarifs, ou d'acter la gratuité.

Le conseil vote à l'unanimité des membres présents le maintien des tarifs existants sur la commune pour les concessions et précise que les sépultures « enfants » situées dans la partie réservée aux enfants au cimetière sont gratuites.

## Bâtiments : travaux de rénovation de la mairie

Mme le maire passe la parole à Catherine Philippe Adjointe qui fait part des différents devis reçus pour les travaux envisagés à la mairie afin de pouvoir accueillir l'Agence Postale Communale.

La Poste participe financièrement sur le montant des aménagements nécessaires pour un montant maximum de 20.000,00 €.

Le conseil municipal laisse le soin à la commission bâtiments de comparer les différents devis afin de faire le choix des entreprises à retenir pour ces travaux.

Les travaux devraient commencer sur le mois de mars.

## Logements communaux : régularisation de charges locatives

Mme le maire passe la parole à Madeleine Thourault qui présente les régularisations des charges locatives 2015.

Mme le maire fait part d'un courrier reçu d'un locataire qui réclame une régularisation sur les années précédentes. La commune a l'obligation de régulariser sur 5 ans. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité pour les régularisations de charges locatives 2015 pour l'ensemble des logements communaux, ainsi que pour une régularisation sur les années antérieures pour les locataires concernés.

## Questions et informations diverses

### 1/ Travaux local ADMR

Mme le maire fait part de diverses rencontres avec l'association ADMR et son président afin d'envisager des travaux d'aménagement pour pouvoir accueillir dans de meilleures conditions le personnel administratif qui est plus nombreux. Le projet consiste à séparer la salle de réunion en 3 espaces : 1 en accueil principal, 1 en bureau, 1 en salle de pause et réunion. Cela nécessite des travaux de cloisonnement, d'isolation, de changement d' huisserie et d'installations électriques afin de desservir ces espaces. La commune va faire chiffrer les travaux, en fonction des montants engagés le loyer pourra être revu.

## 2/Spectacle « entre les pages »

Le spectacle programmé dans le cadre du partenariat entre l'ARC du Creusot, le Pays Charollais Brionnais et la communauté de communes de Paray le Monial aura lieu le vendredi 05 février à 20H30 à la salle polyvalente. Le tarif d'entrée est fixé à 5 € par personne et peut être reversé à une association locale.

## 3/ Eglise romane

L'architecte des bâtiments de France ainsi qu'un personnel de la DRAC ont sollicité la commune pour faire un point sur l'Eglise Romane. Une réunion est fixée pour le 03 février à 10 H30 en mairie.

## 4/ Station d'épuration

L'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la station a été faite, c'est le cabinet Secundo qui a été retenu.

## 5/ Prochaines dates

Date du prochain conseil municipal : 15 février 2016

Date de la commission finances pour préparer le compte administratif 2015 : 04 février 2016  
20H30

Date de la commission vie scolaire : 28 janvier 2016 à 20h30

Date de la commission communication : mercredi 10 février 2016 à 20H30

Mme Le Maire clôt la séance à 22h05

Le secrétaire de séance,



Olivier PATAIN